

# Changement d'exploitant d'installation / changement de l'ayant droit

Numéro de projet / demande \_\_\_\_\_

## L'exploitant(e) d'installation actuel(le)

Madame  Monsieur  Entreprise

Entreprise \_\_\_\_\_

Prénom, nom \_\_\_\_\_

Rue n° \_\_\_\_\_

NPA, localité \_\_\_\_\_

N° de téléphone \_\_\_\_\_

Courrier électronique \_\_\_\_\_

## transfère l'installation avec le numéro de projet susmentionné à partir du mois suivant

mois, année (MM/AAAA) \_\_\_\_\_

Veillez noter que le droit à la rémunération ou aux garanties d'origine ne peut pas être transféré rétroactivement.

La qualité d'exploitant d'une installation communiquant ses données énergétiques tous les trimestres ne peut être transférée que pour le début d'un trimestre. Si la date de changement d'exploitant indiquée dans le formulaire pour une installation de ce type ne correspond pas au début d'un trimestre, Pronovo la modifiera pour le début du trimestre suivant, sans demander de confirmation au préalable.

## au(x) futur(e)(s) exploitant(e)(s) d'installation suivant(e)(s)

Madame  Monsieur  Entreprise

Entreprise \_\_\_\_\_

Prénom, nom \_\_\_\_\_

Rue n° \_\_\_\_\_

NPA, localité \_\_\_\_\_

N° de téléphone \_\_\_\_\_

Courrier électronique \_\_\_\_\_

**Numéro de projet / de demande** \_\_\_\_\_

**L'exploitant(e) d'installation actuel(le)** est tenu(e) d'informer le futur ayant droit ou la future entreprise autorisé(e) à utiliser l'installation de l'ensemble des droits et obligations liés à l'encouragement. Ces droits et obligations résultent notamment de la Loi sur l'énergie<sup>1</sup>, de l'Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables<sup>2</sup> et des décisions notifiées à l'exploitant(e) d'installation actuel(le). En outre, il/elle est tenu(e) d'informer l'ayant droit ou l'entreprise nouvellement autorisé(e) à utiliser l'installation d'un éventuel transfert du droit à rétribution ou de la facturation en sa faveur.

**L'exploitant(e) actuel (le) de l'installation** déclare par sa signature la validité de ce changement d'exploitant d'installation. Si plusieurs personnes sont exploitantes de l'installation, **toutes** les personnes concernées doivent signer.

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie

\_\_\_\_\_  
Signature

**Le/la futur(e) exploitant(e) d'installation** déclare par sa signature la validité de ce changement d'exploitant d'installation. Si plusieurs personnes sont exploitantes de l'installation, **toutes** les personnes concernées doivent signer.

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Lieu et date

\_\_\_\_\_  
Nom en caractères d'imprimerie

\_\_\_\_\_  
Signature

**Remarque** pour les futur(e)s exploitant(e)s d'installation qui sont rémunéré(e)s dans le cadre du système de rétribution de l'injection SRI, qui reçoivent des contributions aux coûts d'exploitation destinées aux installations de biomasse CCE ou une prime de marché flottante PMF : Veuillez également soumettre le formulaire FO 08 41 92 « [Informations de paiement](#) » que vous trouverez sur notre site [web](#).

1 Loi sur l'énergie du 30 septembre 2016 (LEne; RS 730.0)

2 Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables du 1<sup>er</sup> novembre 2017 (OEnR; RS 730.03)